

# MÉMOIRE

## PROJET MINE ARNAUD

**LOUISELLE DUFOUR**  
Sept-Îles (Québec)

ET

**RENALD ROY**  
Sept-Îles (Québec)

Sept-Îles, le 18 septembre 2013

**Projet Mine Arnaud (Sept-Îles)**

L'ampleur du projet Mine Arnaud nous a incités à prendre connaissance et à analyser l'étude d'impacts du promoteur. Nous nous sommes donc interrogés sur les enjeux d'une mine à ciel ouvert à proximité de notre milieu de vie. Pour nous, tel que présenté, ce projet est inacceptable, trop d'inquiétudes et d'interrogations sont restés sans réponse : les nuisances (le bruit, les poussières, etc.), la faible gestion de l'eau du parc minier, la protection du lac des Rapides (notre eau potable), et les risques pour la santé humaine et l'environnement du Canton Arnaud, de Place Ferland, de la Ville de Sept-Îles et de la Baie de Sept-Îles.

Dans la mesure où on a un portrait exact et réel de l'impact soulevé, on pourra évaluer les conséquences sur la santé, l'environnement et notre milieu de vie, ainsi nous aurons la certitude que les mesures atténuantes seront appropriées et satisfaisantes. De ce fait, nous déplorons le peu de rigueur dans les réponses incomplètes ou manquantes des experts lors de la Commission d'enquêtes. L'attitude des fonctionnaires nous démontrait peu de rigueur scientifique et un manque de préparation flagrant. Pour nous, les experts sont là pour dire la vérité et non une partie de la vérité, nous avons la perception de laxisme envers le promoteur. Également, au cours des audiences, plusieurs questions très pertinentes sont demeurées sans réponse ou avec des explications très partielles. Nous avons également observé une nette discordance entre les experts fédéraux et provinciaux sur divers sujets de l'étude d'impacts. Dans ce contexte, nous aurions appréciés que les experts fédéraux soient présents aux audiences publiques afin de pouvoir analyser les arguments des experts et ainsi établir la validité voire la justification de chacun dans un cadre de transparence.

L'importance d'une évaluation du risque toxicologique pour la santé humaine toujours dans un cadre de transparence aurait été nécessaire et primordiale, le fait que le promoteur n'en a pas tenu compte dans son étude d'impacts, nous apparaît occulte car une telle démarche est essentielle puisque la mine sera située à proximité d'un territoire habité.

De même, le promoteur n'a jamais soulevé, ni dans son étude d'impacts, ni dans son discours lors des audiences la préoccupation de sécuriser les citoyens en admettant simplement qu'il y aura des impacts importants, il persiste à dire que tout ira bien, que les mesures seront efficaces et qu'il s'ajustera au besoin. À titre d'exemples sur les vices méthodologiques :

- le positionnement des stations d'échantillonnages
- l'analyse du bruit de fond initial sur 48-72 heures au lieu d'un an
- l'évaluation du risque toxicologique basée sur une modélisation de la dispersion atmosphérique pas assez conservatrice qui veut dire pas assez sécuritaire selon les experts d'Environnement Canada pour le routage, les stériles et les piles de stockages.
- les affirmations inquiétantes du promoteur «On ne voit pas d'impacts donc on ne mesure pas»
- le peu de transparence et de réelle écoute dans le processus de consultation
- plusieurs documents ou études disponibles ont été déposés à la dernière minute voire à venir
- beaucoup de documents ne seront pas publics mais leurs contenus seront traités lors de l'ingénierie détaillée ou à l'interne avec les ministères, ce qui porte ombrage à la transparence de Mine Arnaud et empêche le BAPE de jouer son rôle.

De plus, plusieurs éléments furent repoussés à l'ingénierie détaillée :

- la butte écran non modélisée (sa composition)
- la faisabilité économique du projet
- l'information sur l'usine de traitement d'eau (procédé d'efficacité, de traitement de l'eau salée)
- le cadre d'ententes et d'acquisitions des riverains
- la modélisation pour le rabattement de la nappe phréatique
- le plan du barrage de polissage, de la digue de dérivation et de confinement
- l'analyse des mouvements de masse et d'affaissements des sols
- l'étude de la gestion de l'eau du site minier incomplète (diguettes)
- l'étude sur le lac des Rapides
- la présentation d'une image réelle de la conception de la butte écran
- les engagements écrits pour les couvertures en cas de dommage

Dans le cadre de la mise en place d'un comité consultatif et de suivi de la part du promoteur, nous espérons, toujours dans un souci de transparence que ce dernier sera indépendant (vraiment), tout en étant respectueux du bien-être de la population de Sept-Îles.

Nous concluons que les audiences du BAPE, ne nous ont pas convaincus que le projet Mine Arnaud est viable économiquement et exempt d'impacts importants sur notre santé, l'air

que nous respirons, notre eau potable et notre qualité de vie. Dans ce contexte, nous souhaitons que toute la population puisse se prononcer par voix de référendum et que le BAPE recommande au Conseil des Ministres la tenue de cette consultation publique. La campagne référendaire et les documents déposés aux audiences publiques serviront, assurément, à éclairer et à préciser le choix des citoyens.

Nous désirons que les doutes et craintes qui nous habitent motivent la Commission dans sa recherche de la vérité, ceci afin de rassurer la population et ainsi maintenir sa tranquillité d'esprit. Par le sérieux de la Commission, nous permettrons de conserver un environnement plus que viable, un territoire où il fait bon vivre pour sa population mais également, pour les générations futures.

Merci de votre attention.

Louiselle Dufour,

Renald Roy,

P.S. notre mémoire pourrait être modifié selon les réponses que nous aurons reçues en date du 26 septembre prochain.